



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 101411

Texte de la question

M. Éric Elkouby attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la protection des lycéens durant l'état d'urgence. Ce dernier préconise qu'il n'y ait pas de rassemblements devant les établissements scolaires mais parallèlement, le code de la santé publique interdit de maintenir les élèves fumeurs dans l'enceinte sécurisée des lycées. Ils exercent donc leur droit de sortir et se trouvent ainsi exposés à des risques potentiels. En conséquence, il souhaite savoir de quelle manière cette situation pourrait être gérée pour que les lycéens concernés ne soient pas en danger lorsqu'ils sortent de l'enceinte de leur établissement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Elkouby](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101411

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10474

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)